

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

ID : 066-216602128-20210301-15_2021-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Premier Mars à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 23 février 2021

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

Absents excusés : Agnès BLED donne pouvoir à Guy ROUQUIE

Pierre FAGET donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ

Romain ALBERT donne pouvoir à Marc MEDINA

Jean-Michel PONCE donne pouvoir à Gérard CEBELLAN

Absents : Damien CLET, Pierre PAGNON

En exercice : 27

Présents : 21

Ayant pris part au vote : 25

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.15/2021

Rétrocession d'un casier au cimetière communal - madame Virginie TAULET

Monsieur le maire donne lecture de la demande de rétrocession effectuée par madame Virginie TAULET en ce qui concerne le casier n° 9, bloc M du cimetière communal, concédé à la personne par acte en date du 28 juin 2017 pour une durée de 50 ans d'un montant de 978.89 €. Il indique que ledit casier est vide de corps et qu'il peut faire l'objet d'une rétrocession à la mairie moyennant la somme de 907.10 € calculée au prorata temporis.

Prix d'achat du casier : 978.89 €

Nombre de mois au départ de la concession : 600

Nombre de mois restants : 556

Soit $978.89 \times 556 : 600 = 907.10$ €

Monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur le maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU la demande déposée par madame Virginie TAULET,

CONSIDERANT que le casier est vide de corps,

- DECIDE de reprendre la concession du casier n° 9, bloc M moyennant la somme de 907.10 €,
- AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer tout document permettant de mener cette affaire à son terme,
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 05 MARS 2021

et publication du : 05 MARS 2021

Le maire,

Dr Marc MEDINA

